

# Règlement intérieur

## Accueil de loisirs de Belle-Île

### Article 1 - Généralités

Le site d'accueil des enfants est situé : Ecole Stanislas Poumet, Rue des Remparts, 56360 Le Palais.

Les bureaux administratifs sont situés : Maison de l'Enfance, rue Pierre Cadre, 56360 Bangor.

Des permanences ont lieu dans nos bureaux en période scolaire : mardi et jeudi de 14h à 18h, vendredi de 9h à 12h

Contacts : ☎ 06 70 34 38 06 – mail : [alsh.belleile@lespep56.com](mailto:alsh.belleile@lespep56.com)

### Article 2 - Période de fonctionnement et horaires d'ouverture

L'Accueil de Loisirs est ouvert pendant toutes les vacances et tous les mercredis de 7h30 à 18h30. A partir de 18h30, si personne n'est venu chercher l'enfant, la directrice se réserve la possibilité d'en informer la gendarmerie. Le non-respect des horaires récurant peut entraîner l'exclusion de l'enfant.

### Article 3 - Modalités d'admission et d'inscription

L'accueil d'un enfant est soumis à une **inscription préalable obligatoire**.

Les places doivent être réservées par dépôt des fiches de réservation à l'Accueil de Loisirs, par mail au plus tard la semaine précédente (je veux inscrire mon enfant le jeudi 11, j'envoie un mail au plus tard le lundi 1er). Passé ce délai, l'ALSH ne sera plus en mesure d'assurer le repas du midi à votre enfant.

Les annulations sont sujettes aux mêmes délais afin de limiter les listes d'attente.

#### Conditions d'inscription :

Les parents devront fournir pour toute inscription, les éléments suivants :

- Un dossier d'inscription (comportant les fiches de renseignements, d'autorisations et médicale)
- Une attestation de Quotient Familial
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Les copies des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations ou l'attestation d'un médecin
- Une photocopie de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour les enfants concernés par des allergies, traitements médicaux spécifiques...
- Le règlement intérieur signé
- Le test d'aisance aquatique si votre enfant l'a validé



**Accueil de loisirs de Belle-Île-en-Mer**

Maison de l'Enfance - Rue Pierre Cadre 56360 BANGOR

☎ 02 97 14 53 72 - ✉ [alsh.belleile@lespep56.com](mailto:alsh.belleile@lespep56.com)

## Article 4 - Organisation journalière de l'accueil de loisirs

---

### Période de vacances et mercredis:

- 7H30-9H00 : Ouverture des bâtiments, arrivées échelonnées des enfants et de l'équipe  
Activités libres, petits jeux
- 9H00-9H30 : Rangement, présentation des activités, fermeture des portails
- 9H30-11H30 : Projet d'animation des animateurs
- 11H30-11H45 : Rangement, rassemblement, bilan de la matinée et préparation de la sieste
- 11H45-12H00 : Préparation au repas, arrivées et départs des enfants, ouverture des portails
- 12H00-13H00 : Déjeuner
- 13H00-13H15 : Activités libres en extérieur et organisation du temps calme
- 13H15-13H45 : Temps calme, début de la sieste
- 13H45-14H00 : Petits jeux, chants, arrivées et départs des enfants
- 14H00-14H15 : Rangement, rassemblement, conseil des pirates, fermeture des portails
- 14H15-15h45 : A toi de jouer !
- 15H45-16H00 : Rangement, rassemblement, bilan de l'après-midi
- 16H00-16H30 : Goûter
- 16H30-18H30 : Ouverture des portails, départs échelonnés des enfants et de l'équipe  
Activités libres, petits jeux  
Fermeture des bâtiments

## Article 5 - Accueil et départ des enfants

---

Le matin : les enfants doivent être confiés à l'équipe pédagogique par leur accompagnateur.

Le soir : Ils ne seront confiés qu'aux personnes mentionnées sur la fiche d'inscription. Il est impératif de mettre à jour la fiche de renseignements dans le dossier d'inscription pour toute nouvelle personne autorisée à venir chercher un enfant. L'équipe pédagogique se réserve le droit de demander une pièce d'identité.

## Article 6 - Les repas

---

Les inscriptions aux repas doivent être fait par mail au plus tard la semaine précédente (je veux inscrire mon enfant le jeudi 11, j'envoie un mail au plus tard le lundi 1<sup>er</sup>). Passé ce délai, l'ALSH **ne sera plus en mesure d'assurer le repas du midi** à votre enfant. Tous les repas de l'accueil de loisirs sont fournis par le restaurant scolaire. Ils sont élaborés sur place. Il est interdit d'apporter un pique-nique au restaurant scolaire.

## Article 7 - Vêtements et objets personnels

---

L'enfant doit venir à l'accueil avec sa gourde (ainsi qu'avec sa crème solaire et sa casquette pour les journées ensoleillées)

Il est souhaitable que les vêtements de l'enfant soient marqués à son nom. Les tongues sont interdites à l'accueil de loisirs. L'argent, les objets de valeur, les bijoux et les technologies (consoles, portables, MP3...) sont strictement interdits à l'Accueil de Loisirs. Néanmoins, les petits jeux (cartes, petites voitures etc.) sont autorisés mais ne sont pas sous notre responsabilité en cas de perte ou de vol.

## Article 8 - Santé des enfants

---

Les enfants ne peuvent être accueillis à l'ALSH, en cas de fièvre ou de maladie contagieuse. Aucun médicament ne pourra être administré à l'enfant sans prescription médicale. En cas de maladie survenant à l'accueil, le responsable en informera aussitôt les parents et ils décideront ensemble de la conduite à tenir. Le responsable peut demander aux parents de venir chercher leur enfant s'il estime que son état de santé le nécessite. Il peut prendre l'initiative d'appeler lui-même le médecin et d'en aviser par la suite les parents, s'il n'a pas réussi à les joindre. En cas d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (Samu, pompiers) et ensuite au médecin, si son intervention peut être plus rapide.

## Article 9 - Tarifs - Facturation - Paiement de l'accueil de loisirs

---

**Le tarif maximum sera facturé aux familles n'ayant pas fourni un justificatif de leur quotient familial.**

Une facture sera établie à la fin de chaque période (vacances ou mercredis), les factures seront adressées par voie postale ou par mail. Les règlements doivent être transmis à la directrice dès réception de la facture. Sont acceptés les chèques, CESU, CESU dématérialisé, espèces, chèques vacances, possibilité de règlement par prélèvement automatique le 20 du mois. En cas de difficultés de paiement, il est impératif de prendre contact avec la direction. Le non-versement des sommes dues peut entraîner l'exclusion de l'enfant.

Toute absence non justifiée et non prévenue (sauf maladie avec justificatif médical) est susceptible d'être facturée.

Les tarifs sont déterminés par la Communauté de Commune de Belle Ile en mer et sont susceptibles d'être revus périodiquement.

La Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan verse des aides financières pour le fonctionnement de l'ALSH afin de réduire le coût facturé aux familles. Les tarifs sont fixés en fonction du Quotient Familial par la CCBI.

A partir de février 2017 une tarification forfaitaire est accessible aux familles sous certaines conditions :

La tarification forfaitaire s'applique uniquement dans l'un des cas suivants :

- Réservation pour TOUS les mercredis entre deux périodes de vacances scolaires
- Réservation pour TOUS les jours d'une même semaine de vacances hors mini-camps et jours fériés

Vous pouvez, si vous le souhaitez, adhérer à notre association (8€/an). Le projet éducatif est joint à ce règlement.

## Article 10- Comité technique d'évaluation

---

Chaque parent ayant un enfant inscrit à l'accueil de loisirs pourra faire partie du comité technique d'évaluation.

Celui-ci a pour but de participer à la vie de l'accueil de loisirs. En début de chaque année scolaire le comité technique est élu. Celui-ci participera à des réunions trimestrielles, elles auront pour but de participer à l'amélioration du service. Les modalités de participation sont disponibles à l'accueil de loisirs.

Présence	Horaires	Age	QF 0 à 559 €	QF 560 à 949 €	QF 950 à 1200 €	QF > à 1200 €	Hors CCBI
Journée avec repas	9h - 17h	Moins de 6 ans	10,80 €	11,30 €	12,30 €	13,80 €	17,30 €
		Plus de 6 ans	11,50 €	12,00 €	13,00 €	14,50 €	18,00 €
Journée sans repas	9h - 12h 13h30 - 17h		8,50 €	9,00 €	10,00 €	11,50 €	15,00 €
½ journée avec repas	9h - 13h30 12h - 17h	Moins de 6 ans	6,10 €	7,00 €	7,90 €	9,20 €	10,30 €
		Plus de 6 ans	6,80 €	7,70 €	8,60 €	9,90 €	11,00 €
½ journée sans repas	9h - 12h 13h30 - 17h		3,80 €	4,70 €	5,60 €	6,90 €	8,00 €
Accueil péricentre Période de vacances	7h30 - 9h 17h - 18h30		0,15 € le 1/4 d'heure	0,20 € le 1/4 d'heure	0,30 € le 1/4 d'heure	0,35 € le 1/4 d'heure	0,50 € le 1/4 d'heure

Bons Caf, MSA, chèques vacances, CESU acceptés



#### Tarifification au forfait (à partir du 13 février 2017)

NB : la tarification forfaitaire s'applique uniquement lors des réservations effectuées au moins 15j avant le début de la période concernée et dans les cas suivants :

- **Réservation pour TOUS les mercredis entre deux périodes de vacances scolaires**
- **Réservation pour TOUS les jours d'une même semaine de vacances hors mini-camps**

Présence	Horaires	Age	QF 0 à 559 €	QF 560 à 949 €	QF 950 à 1200 €	QF > à 1200 €	Hors CCBI
Journée avec repas	9h - 17h	Moins de 6 ans	<b>9,80 €</b>	<b>10,30 €</b>	<b>11,30 €</b>	<b>12,80 €</b>	<b>16,30 €</b>
		Plus de 6 ans	10,50 €	11,00 €	12,00 €	13,50 €	17,00 €
Journée sans repas	9h - 12h 13h30 - 17h		<b>7,50 €</b>	<b>8,00 €</b>	<b>9,00 €</b>	<b>10,50 €</b>	<b>14,00 €</b>
½ journée avec repas	9h - 13h30 12h - 17h	Moins de 6 ans	5,60 €	6,50 €	7,40 €	8,70 €	9,80 €
		Plus de 6 ans	6,30 €	7,20 €	8,10 €	9,30 €	10,50 €
½ journée sans repas	9h - 12h 13h30 - 17h		<b>3,30 €</b>	<b>4,20 €</b>	<b>5,10 €</b>	<b>6,40 €</b>	<b>7,50 €</b>

## **COUPON A REMETTRE A L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Madame, Monsieur .....

atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs de Belle-Ile.

Fait à ..... , le .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »